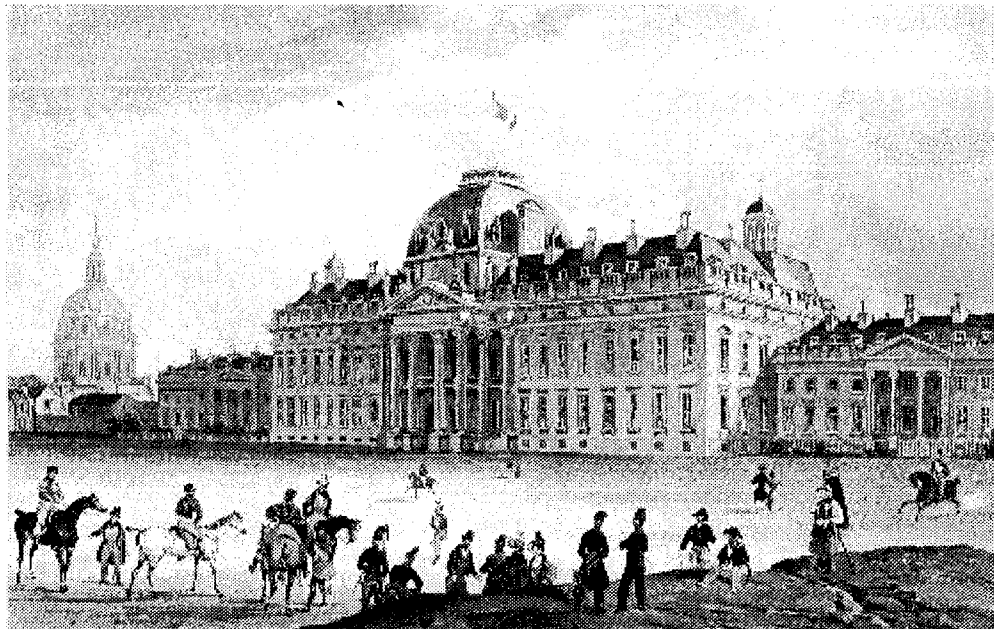


**Mémoire de  
G E O S T R A T E G I E**



**Commandant Marek NOWACKI**  
**(Pologne)** *DL*

**La stratégie de défense polonaise après la  
disparition du pacte de Varsovie.**

PARIS, avril 1998

## **SOMMAIRE**

- 1. INTRODUCTION**
- 2. LES ASPECTS MILITARO-GEOGRAPHIQUES**
- 3. LES ASPECTS MILITARO-HISTORIQUES**
- 4. LES PRIORITES DE LA POLITIQUE POLONAISE DE SECURITE**
- 5. LES PRIORITES DE LA STRATEGIE DE DEFENSE**
- 6. LE SYSTEME DE DEFENSE**
  - 6. 1. LES FORCES ARMEES**
  - 6. 2. LES MAILLONS DE DEFENSE EXTRAMILITAIRES**
  - 6. 3. LE SYSTEME DE DIRECTION DE DEFENSE**
  - 6. 4. LE BUT DE LA STRATEGIE DE DEFENSE POLONAISE**
- 7. L'ATTITUDE POLONAISE A L'EGARD DE L'IDENTITE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE**
- 8. CONCLUSION**

## 1. INTRODUCTION

La situation géopolitique de la Pologne a fait que, dans son histoire plus que millénaire, rares étaient les périodes de paix de longue durée. Le fait est que, nos voisins adversaires étaient de puissants adversaires, alors que la Pologne résistait aux agressions, causant pratiquement dans chaque conflit armé de multiples victimes et entraînant la destruction du pays. La Seconde Guerre mondiale a apporté à la Pologne des conséquences particulièrement sanglantes.

Pour toutes ces raisons, les Polonais apprécient la paix qui dure depuis près de 50 ans dans notre région. Après les changements intervenus ces dernières années en Europe, la menace d'un conflit nucléaire global a cessé, après des dizaines d'années, de peser sur la Pologne. Par contre, a réapparu le danger de guerres locales et régionales, dont les conséquences sont également terribles, comme en témoigne le conflit en l'ex-Yougoslavie.

A cela, il faut ajouter de nouveaux défis, notamment dans les domaines de l'écologie et de la civilisation. Parmi eux, en particulier, la surpopulation, la destruction de l'environnement et des ressources naturelles, la criminalité internationale et le commerce incontrôlé des armes.

Pour toutes ces raisons, la Pologne ne peut attendre passivement l'évolution des événements. C'est pourquoi elle prend des mesures en vue, non seulement d'assurer sa propre sécurité, mais aussi pour influencer sur la consolidation de la sécurité régionale et internationale.

Ces mesures concernent le retour de la Pologne vers les valeurs démocratiques de l'Occident. L'orientation politique précédente, conditionnée par la dépendance envers l'ex URSS et par la force des antioccidentale et anti-OTAN, ne répondait plus aux attentes de la société polonaise ni à la position géostratégique nouvelle de cet Etat. En outre, le choix de l'option occidentale provenait de la méfiance profondément enracinée dans la conscience des Polonais, historiquement justifiée à l'égard de la grande voisine la Russie. D'autre part, il exprimait notre aspiration à rejoindre l'Europe. Cette option s'est acquis le soutien de la majorité de la société polonaise. Elle a un caractère durable et irréversible, constituant le fondement de la formation des rapports internes, de la politique extérieure et de la sécurité de notre pays. Il n'y a pas actuellement en Pologne de force politique qui mette en doute cette option stratégique.

La Pologne n'est pas un pays qui peut s'appeler une grande puissance. Mais, comme chaque pays du monde, elle doit présenter sa stratégie de défense. La stratégie polonaise a changé il y a sept ans, à cause du changement de son système politique et militaire. On peut dire très simplement qu'elle dépendait du système de défense de l'ancien pacte de Varsovie. Il est clair que cette stratégie était liée à celle de l'Union soviétique, qui a joué un rôle primordial dans ce pacte. L'Armée polonaise n'y avait pas rôle d'attaquant. Notre position géographique exigeait un ordre principal : soutenir et assurer la manoeuvre par route, chemin de fer, air ou mer, des unités de l'Union soviétique vers les pays occidentaux.

On voit, qu'avec ce système militaire qui dépendait de la stratégie du pacte de Varsovie, la Pologne, de 1945 à 1989, n'a pas eu sa propre stratégie de la défense. Notre sécurité et notre stratégie dépendaient du commandant du Pacte de Varsovie.

La fin de la guerre froide et de la domination de l'ex-Union soviétique a laissé les anciens pays membres du pacte de Varsovie sans aucune protection. En effet, la stratégie commune de ces pays a disparu. C'est pourquoi la Pologne a dû construire sa propre stratégie de défense.

Pour bien comprendre les facteurs ayant une influence sur la création de stratégie de défense polonaise, il faut poser quelques questions :

- quels sont les aspects militaro-géographiques ?
- quels sont les aspects militaro-historiques ?
- quels sont les facteurs déterminants de la stratégie de défense polonaise ?
- quelle est la doctrine de défense de la Pologne ?
- est-ce que la stratégie de défense de la Pologne est suffisante pour son indépendance ?
- quelle est l'attitude polonaise à l'égard de l'identité européenne de sécurité et de défense ?

## 2. LES ASPECTS MILITARO-GEOGRAPHIQUES

La Pologne est située au centre de l'Europe. En contemplant la carte physique de la Pologne, on constate que les frontières de la Pologne sont définies par le relief du terrain.

Avec la *Vistule*, elles constituent aussi des obstacles naturels. En période de guerre, ces obstacles naturels ont été utilisés comme obstacles stratégiques. De la même façon, l'*Oder* et la *Neisse* ont permis d'arrêter le front oriental depuis le mois février jusqu'au mois d'avril.

Dans le Sud les montagnes Sudètes et de fixer les Carpates sont aussi des obstacles naturels. Seule la « porte de Moravie » permet de passer la frontière sans grande difficulté.

Sur la carte, le territoire de la Pologne forme un carré. Aujourd'hui, après la réorganisation administrative militaire il existe quatre régions militaires : celles de Silésie, de Poméranie, de Varsovie et de Cracovie. Chaque région militaire est chargée de défendre sa zone de responsabilité selon la configuration des frontières:

- A l'Ouest, par la *Neisse*, l'*Oder*, et la moitié de l'île Uzedom, frontière entre la Pologne et l'Allemagne ;
- Au Nord, par la mer Baltique et la frontière terrestre de la Pologne avec la Russie et la Lituanie ;
- A l'Est, par la frontière terrestre et la rivière *Bug* avec la Biélorussie et l'Ukraine ;
- Au Sud, par les Carpates et les Sudètes, frontière avec la Slovaquie et la République tchèque.

La répartition des régions militaires est la suivante :

- La région militaire de Cracovie occupe près que 25 % du territoire ; elle garde les frontières avec la Biélorussie (60 km), l'Ukraine (465 km), la Slovaquie (675 km) et la République tchèque (100 km).
- La région militaire de Poméranie occupe près que 23 % du territoire ; elle garde la frontière avec l'Allemagne (195 km) et la mer Baltique (465 km).
- La région militaire de Silésie occupe près que 22 % du territoire ; elle garde les frontières avec l'Allemagne (260 km) et la République tchèque (535 km).

- La région militaire de Varsovie occupe près que 30 % du territoire ; elle garde les frontières avec la Biélorussie (407 km), la Russie (210 km), la Lituanie (102 km) et la mer Baltique (63 km).

### 3. LES ASPECTS MILITARO-HISTORIQUES

En Europe, la Pologne se situe sur les axes stratégiques Est-Ouest et Nord-Sud. Cette position, et aussi le relief, ont pour conséquence que le territoire polonais a connue beaucoup d'agressions et de guerres.

Déjà, depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, les hordes mongoliennes ont envahi le territoire pour attaquer ensuite les pays situés au Sud. Il faut rappeler que la Pologne a mené la lutte contre ces hordes, protégeant ainsi l'Europe catholique. De la même manière, l'armée impériale turque a envahi le Sud, constituant ainsi une menace contre l'Europe catholique. Chaque fois, les villes et les villages ont été brûlé par ces forces armées.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, le roi de Suède, Charles X Gustave, a attaqué la Pologne, cette dernière ne l'ayant jamais attaqué. Les Suédois ont envahi trois fois le pays, pour établir la couronne polonaise, et transformer la mer Baltique en mer intérieure suédoise. Chaque agression de la Suède a été surnommée un « déluge suédois », à cause des grandes pertes vécues par la Pologne.

Avant l'époque napoléonienne, la Pologne n'a pas été bien gouvernée par ses rois, dans les dernières années de son existence. C'est-à-dire avant les partages de 1772, 1793 et 1795. Malgré cela, beaucoup de Polonais ont traversé le territoire allemand pour défendre l'indépendance à côté de l'armée française. Les Polonais ont toujours du pays apprécié l'aide militaire française. La Pologne a toujours été une amie de la France. Malgré la distance et la langue très différente, cette amitié date de plusieurs siècles. Malheureusement, un des itinéraires de Napoléon est passé aussi par le territoire polonais.

Avant et pendant la Première Guerre mondiale, le territoire a connu l'occupation de trois pays : la Russie, l'Autriche et l'Allemagne. Il a été totalement détruit par leurs offensives. La population a vécu une grande tragédie, parce que chacun des pays occupants a utilisé les Polonais pour les armées.

Depuis 1918, la Pologne a repris son indépendance, et l'armée polonaise a été reconstituée. Au contraire de ses voisins, il n'y avait pas beaucoup d'officiers au sein de l'armée polonaise ayant une expérience en matière de stratégie. C'est pourquoi, l'instruction d'officiers d'état-major est devenue une priorité. Grâce aux professeurs français, dans les années 1921-1928, on a créé les fondements de la doctrine de défense polonaise.

Cette doctrine avant la Deuxième Guerre mondiale, était construite selon la manière française. Malheureusement, elle était dirigée vers les actions défensives, alors que l'Allemagne hitlérienne avait préparé la guerre rapide ( Blitzkrieg ) qui utilisait ses armées blindées et l'aviation. Dans ces années, on n'a pris en compte ni les remarques, ni les propositions de modernisation des forces armées en matière de guerre de manoeuvre, qui ont été données par le colonel de Gaulle.

Notre doctrine de défense et notre plan de guerre depuis 1936 s'appuyaient sur une aide des forces armées françaises et anglaises, en cas d'une attaque des armées nazies. Et inversement, nos armées pouvaient attaquer l'Allemagne si cette dernière attaquait la France ou la Grande Bretagne.

Cela était un point-clef de notre alliance avec la France et la Grande Bretagne en 1939.

La Pologne a lutté seule contre l'Allemagne nazienne à partir du 1er septembre 1939, et du 17 septembre contre la Russie soviétique. Aucun pays ne pourrait alors combattre contre ces deux puissances. Varsovie a capitulé le 28 septembre 1939, mais ni le gouvernement ni l'armée n'ont capitulé. Avec la doctrine de défense de l'époque, la Pologne n'avait aucune chance de gagner. Ainsi la Pologne a perdu son indépendance ainsi que plus de six millions de ressortissants.

Après 1945, les frontières de la Pologne ont changé, le pays se déplace vers la centre de l'Europe après les traités de Téhéran, Yalta et Potsdam. Aucun représentant polonais n'a participé à ces traités. Les frontières de la Pologne ont été dictées sous la pression de Staline qui déplaçait les frontières de la Russie soviétique vers l'Europe occidentale pour exporter le système communiste.

A cause de ces traités et avec l'accord des pays occidentaux, la Pologne et ses armées étaient sous la domination de la Russie soviétique et de l'Armée rouge. La doctrine polonaise seule n'existait pas. Le 8 mai 1955 l'Allemagne avec sa Bundeswehr est devenue membre de l'OTAN. C'est pourquoi la Russie soviétique avec ses satellites, y compris la Pologne, a créé le 15 mai suivant le pacte, nommé par lieu de la signature « Pacte de Varsovie », particulièrement confortable pour la Russie soviétique. Dans la doctrine, commune aux pays membres, dit « doctrine de défense », les buts de défense des forces armées finissaient en Espagne et aux Pays-Bas.

Dans ce pacte, l'armée polonaise avait comme la mission principale de soutenir et assurer le déplacement des unités de l'Union soviétique vers les pays occidentaux.

C'est pourquoi presque toutes les unités militaires de combat ont été concentrées à proximité de la frontière Ouest, des fleuves et des rivières. Au centre du pays avaient stationné les unités chargées de maintenir l'état des routes, de construire et de réparer les ponts spéciaux, ainsi que les unités du génie, avec un stock important de matériel militaire.

La chute du mur de Berlin, au mois de novembre 1989, et la fin du système communiste ont mis fin à l'existence du pacte de Varsovie, et aussi à la doctrine. Il est clair que la Pologne doit donc chercher des solutions pour assurer sa sécurité et garder son indépendance.

Aujourd'hui, sa nouvelle position géopolitique et géostratégique exige une nouvelle élaboration de la doctrine de défense du pays.

#### **4. LES PRIORITES DE LA POLITIQUE POLONAISE DE SECURITE**

Les changements accomplis dans les pays d'Europe centrale et orientale dans les années 1989-1991, ont conduit les pays de cette partie du continent à acquérir leur indépendance. L'obtention de la possibilité de conduire leur politique de souveraineté sur une arène internationale a causé la dissolution du Pacte de Varsovie. En raison de cette dissolution un besoin de préparer de nouveaux principes de politique dans les domaines de la sécurité et de la défense est née. Les travaux sur la doctrine de défense ont été entrepris par le Bureau de la sécurité nationale. Ce bureau, avec les représentants du ministère de la Défense, du ministère des Affaires intérieures, du gouvernement, et de l'Etat-major, a rédigé les deux documents primordiaux de cette doctrine de défense: « Les principes de la politique polonaise de sécurité » et « La politique de sécurité et la stratégie de défense de la République polonaise ». Ces deux documents ont été signés par le président de la République le 2 novembre 1992.

Ces documents constatent que la République polonaise considère ses frontières comme inviolables et n'avance aucune revendication territoriale à l'égard de ses voisins.

Le document « Les principes de la politique polonaise de sécurité » définit les principes fondamentaux de la politique du pays dans le domaine de la sécurité intérieure et extérieure.

« La politique de sécurité et la stratégie de défense de la République polonaise » est un document qui développe et précise ces principes. Il présente les intentions et la direction des actions ayant pour objet un renforcement de souveraineté et de sécurité de la Pologne, le développement de sa civilisation et l'augmentation de son influence en Europe.

Dans l'actuelle situation politique, économique et militaire du continent, l'assurance de la sécurité de la Pologne peut être obtenue par :

- son adhésion aux structures européennes de sécurité, avant toute l'OTAN et l'UEO,
- l'activité au sein de l'OSCE (depuis le début de cette année, le ministre des Affaires étrangères polonais est le président de l'OSCE),
- la coopération régionale, mutuellement avantageuse, égale en droits, bi- et multilatérale, dont la coopération militaire,
- de bonnes relations avec les Etats voisins,
- la poursuite de la limitation des armements en Europe et dans le monde, et un contrôle efficace des limitations établies,
- une participation active aux opérations de la paix de l'ONU et de l'OSCE, et à l'avenir, aussi de l'OTAN et de l'UEO,
- l'intégration aux structures politiques et économiques de l'UE,
- le perfectionnement du système de défense.

## **5. LES PRIORITES DE LA STRATEGIE DE DEFENSE**

Le but stratégique de la défense de la Pologne est la conservation de sa souveraineté, de son indépendance et l'intégration du territoire du pays. Ce but est réalisé par :

- la préparation, l'extension et le maintien de l'infrastructure de défense de l'Etat,
- la préparation de la société à sa défense,
- les actions défensives et les interventions des forces armées polonaises engagées en cas de besoin.

La stratégie de la République polonaise ne repose pas sur l'existence d'un ennemi défini ni un scénario défini de guerre. Elle est dirigée vers la maîtrise et la résolution des crises à caractère militaire.

La Pologne aspire à la résolution de tous les conflits par la voie de la négociation, de la médiation, de l'arbitrage international, et aussi avec les autres méthodes qui sont utilisées par l'ONU, ou à l'avenir par les autres organisations, dont le pays deviendra membre.

Dans le cas où il est impossible de prévenir un conflit armé auquel la Pologne prendrait part (si cela résulte de traités internationaux), elle s'opposerait activement à l'agression, en continuant en même temps les efforts diplomatiques en vue de régler le conflit.

Au-delà du conflit local, la stratégie de la Pologne repose sur la résistance la plus longue possible avec pour objet de freiner l'invasion en assénant à l'agresseur des pertes maximales, de faire la démonstration d'une défense déterminée et de gagner du temps sur la réaction des autres pays et des institutions internationales.

Dans le cas d'un conflit de moindre intensité, la Pologne mènera des actions défensives pour le but de localiser rapidement, de freiner et de détruire le groupement ennemi d'invasion. Elle entreprendra aussi des actions de patrouille, de couverture, anti-diversion et anti-terroristes.

Pour assurer le fonctionnement du pays et de la vie nationale dans les conditions de guerre, il faudrait accomplir trois missions :

- la protection de la population et de la structure de l'Etat,
- l'organisation et le complément du soutien logistique des forces armées,
- l'organisation du ravitaillement en matériel de la population.

La protection de la population et de la structure de l'Etat est assurée par réaction contre la pénétration d'espions ou des forces spéciales de l'ennemi, pour l'exécution des lois et des décisions de pouvoirs administratifs et militaires, et pour aussi la liquidation des effets des actions de guerre. L'organisation et le complément du soutien logistique des forces armées comprennent, en particulier :

- le renforcement des forces avec des soldats de réserve et des conscrits,
- la fourniture en engins techniques et en moyens matériels,
- l'aide médicale et tous les types de soutien psychologique et moral.

La participation de la Pologne aux systèmes de sécurité internationale peut entraîner de sa participation militaire à la résolution des conflits en dehors de son territoire.

L'armée polonaise doit donc se préparer à la formation de groupements opérationnels dans le but de l'exécuter d'autres missions au sein d'alliances.

## **6. LE SYSTEME DE DEFENSE**

Pour repousser des menaces de guerre, et aussi dans le but de réaliser des missions de défense extérieure et intérieure, on entreprend dès le temps de paix et on développe temps de crise, le système de guerre défensif de la République polonaise.

Ses éléments fondamentaux sont les suivants :

- les forces armées,
- les maillons extramilitaires de défenses,
- le système de commandement.

## 6.1. LES FORCES ARMEES

Les forces armées polonaises veillent à la souveraineté et à l'indépendance de la nation polonaise, à sa sécurité et à la paix. Elles ont un caractère national et elles agissent selon la raison de l'Etat polonais.

Leur mission générale est de résister à toute agression militaire. Les armées réalisent cette mission en collaborant avec d'autres structures du système de défense. Dans le cas d'une agression aux frontières elles utiliseraient contre l'ennemi les moyens et les formes de combat appropriées. Dans le cas de la perte de la possibilité de mener des combats réguliers, elles passeraient aux autres formes de combat, y compris la guérilla.

En outre, les forces armées de la République polonaise sont préparées aux missions qui résultent de l'engagement pris par les traités internationaux, et qui lient la Pologne. Elles peuvent également être utilisées pour l'assistance à la population après des catastrophes naturelles ou des cataclysmes.

Les forces armées sont basées sur le système de la conscription et sur l'armée de métier. L'équipement en armements ne dépasse pas les limites qui sont définies par les traités de désarmement. La composition, l'équipement et la répartition des forces armées sur le territoire, doivent assurer :

- d'une part, le maintien de la capacité de combat immédiat,
- d'autre part, la possibilité de mobiliser le commandement et le potentiel industriel et économique du pays en vue de la guerre.

Le passage des armées du temps de la paix au temps de guerre passe par la mobilisation. Le commandement, en temps de crise et de guerre, est réalisé par le "système développé du commandement de guerre des forces armées de la République polonaise". Il fait partie intégrante du système de conduite de la défense du pays.

## 6.2. LES MAILLONS DE DEFENSE EXTRAMILITAIRES

La protection de la population civile contre les catastrophes industrielles, les cataclysmes, ou les conséquences des actions de guerre, est un devoir constitutionnel pour tous les organes du pouvoir, l'administration de l'Etat et la commune, et aussi un devoir pour toutes les organisations sociales et les secteurs économiques. Les missions correspondantes sont les suivantes : la reconnaissance, la prévention et la lutte contre toutes les formes de menace dirigées contre la sécurité du pays et de la nation. Il s'agit de la défense du pays, de l'ordre et de la sécurité publique, et aussi, la défense de vie et des biens de la population civile en temps de paix et en temps de guerre.

La défense civile du pays coordonne toutes les actions des forces et des moyens qui servent à la protection de la population civile et des biens culturels, dans le cadre du système de défense du pays.

La guerre constitue la plus forte menace sur la vie et les biens de la population. L'utilisation des moyens de combat peut provoquer des catastrophes industrielles et économiques. La défense civile garde sa neutralité d'arme pendant la guerre. Sa mission est aussi la préparation et la réalisation des actions dans le domaine de l'aide à la population civile sur le territoire sous l'occupation de l'ennemi.

### **6.3. LE SYSTEME DE DIRECTION DE DEFENSE**

Les fonctions principales, dans le système de direction du pays en temps de paix, sont définies par la constitution de la République polonaise. Elles sont réalisées par le Président de la République, le Premier ministre, et le Conseil des ministres.

La conduite de la défense du pays implique tous les organes du pouvoir et de l'administration d'Etat, conformément aux compétences et aux missions défensives fixées par la constitution et par loi. Leur but commun est la préparation et le maintien du potentiel de défense du pays au niveau convenable pendant la paix, et le développement et l'utilisation efficace de ce potentiel en cas de crise ou de guerre.

Le Président de la République coordonne l'élaboration de la stratégie de défense du pays, et en tant que chef des forces armées, il détermine les facteurs déterminant leur développement.

Le Président contrôle la préparation défensive, effectué par le Premier ministre, les ministres, par les voïvodes et les autres organes de l'administration publique. Un organe d'exécution du Président est le Bureau de la sécurité nationale.

Les missions de défense générale sont réalisées par le ministre de Défense nationale, le ministre des Affaires intérieures, et par le ministre des Affaires étrangères.

En cas de menace, on met en oeuvre le système de conduite de la guerre. Les plus hauts centres de décision sont alors le Président et le gouvernement. En temps de guerre, la Diète nomme le commandant supérieur de forces armées de la République polonaise. Si elle ne débat pas, ce commandant est nommé par le Président.

### **6.4. LE BUT DE LA STRATEGIE DE DEFENSE POLONAISE**

La Pologne cherche les enchaînements de défense actuels avec les systèmes de sécurité, et elle se dirige vers le renforcement de ces structures. Elle reconnaît que l'Alliance atlantique reste un facteur fondamental de la stabilité politique et de la paix en Europe.

Il est clair que les armées polonaises sont plus faibles que celles de leurs voisins. En particulier de la Russie.

La Pologne sait qu'elle peut mener la lutte seulement pendant quelques jours. Mais cette période doit durer jusqu'au moment où les pays européens volent au secours de la Pologne. Elle ne veut pas, et elle ne peut pas, rester seule, sans aucune protection.

C'est pourquoi, l'objectif stratégique des années quatre-vingt-dix était l'entrée dans l'OTAN et de l'Union européenne. Ces organisations constituent les piliers de la sécurité européenne et ils sont les facteurs déterminants du système de sécurité commune.

## **7. L'ALTITUDE POLONAISE A L'EGARD DE L'IDENTITE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE.**

La politique de sécurité de la Pologne entend reposer non seulement sur une politique de défense "classique", mais aussi sur la coopération bilatérale et multilatérale avec ses voisins, ainsi que sur le renforcement des liens avec les organisations de sécurité euro-atlantiques et ouest-européennes existantes, en attendant l'adhésion pleine et entière à ces institutions.

La nouvelle doctrine de défense stipule que la Pologne tâchera de répondre seule aux problèmes de nature locale ou régionale, mais qu'elle demandera une assistance occidentale en cas de menace majeure.

La politique commune de sécurité de l'UE, qui entraîne des solutions concrètes, signifie pour la Pologne d'améliorer son organisation.

Cela est nécessaire avant tout à cause de sa position géographique séparant l'Allemagne à l'ex-URSS et, par ailleurs parce que la Pologne a le plus grand potentiel démographique des pays d'Europe centrale. Son unité ethnique est en outre un avantage important dans l'opinion de ses partenaires occidentaux.

La participation à l'IESD signifierait l'accès de la Pologne à l'OTAN et l'UEO et ensuite à l'UE. Ces trois organisations, et surtout l'alliance des Etats-Unis avec l'Europe occidentale dans le cadre de l'OTAN, ont le rôle principal de créer la défense commune. IL est préférable pour la Pologne d'intégrer les structures militaires de l'OTAN plutôt que les structures économiques de l'UE. Les éléments, telle que la localisation de la Pologne, son potentielle démographique et son unité ethnique, jouent un rôle plus important dans le cadre de la collaboration militaire que dans la relation économique.

La concurrence entre les Etats-Unis et l'Europe occidentale dans le domaine de la sécurité (surtout avec la France et maintenant aussi avec l'Allemagne) donne aux pays d'Europe centrale et à la Pologne la situation de la licitation. Parce que si les Etats-Unis ne s'intéressent plus à cette région, c'est l'UE ou l'Allemagne seule (ou avec la Russie) qui le fera. Cela diminuerait le rôle des Etats-Unis en Europe. En revanche, si l'Europe occidentale laissait l'initiative aux Etats-Unis elle sauvegarderait les flux sur les systèmes de forces du continent.

Depuis 1992, tous les Etats polonais ont reconnu l'accès à la structure de défense occidentale comme un but aussi important que notre l'intégration économique. Le plus important pour la Pologne, dans son contact avec l'UE est d'accorder une valeur très sérieuse à l'IESD, en accord avec la France et avec l'Allemagne, pays intéressés par la collaboration dans le cadre de Triangle de Weimar, surtout pour les questions de sécurité.

La coopération franco-allemande étant en effet perçue comme le moteur de l'intégration européenne, l'existence du Triangle offre à la Pologne la possibilité d'évoquer ses problèmes et de faire valoir ses points de vue.

Parallèlement, la Pologne doit éviter traiter l'IESD comme l'alternative de l'OTAN. Parce que l'OTAN et l'UE avec l'UEO dans le contexte de sécurité composent le système vases unies, la liaison avec eux doit avoir le caractère complémentaire. La majorité des forces politiques polonaises estime que la sécurité de l'Europe est indivisible. Elles mettent en garde contre le risque d'apparition d'un "rideau d'argent" séparant les deux parties de continent, comme le faisait autrefois le rideau de fer. L'intégration progressive à l'Europe occidentale et l'exigence de conditions de sécurité égales pour tous les pays de la région sont les deux objectifs majeurs de la politique polonaise qui reconnaît toutefois la nécessité d'une évolution graduelle des structures existantes.

Depuis le début de cette année, le ministre des Affaires étrangères polonais est président de l'OSCE. Mais pour la Pologne, ne serait pas bon que les relations dans le domaine de la sécurité entre la Pologne et l'UE se contiennent au contexte d'activités engagées par l'OSCE. Parce que cela signifie que la Russie participerait à cette relation. Le fait que la Russie participe à l'intégration de la Pologne avec la structure occidentale lui donnerait la possibilité d'intervenir.

Les Polonais s'attendent certes à ce que l'OSCE joue un certain rôle, notamment pour l'ex-URSS, mais ils s'opposent à une solution où l'OTAN serait subordonnée à l'OSCE, cette dernière pouvant, le cas échéant, se trouver dominée par la Russie.

Pour la Pologne comme pour les autres pays d'Europe centrale l'existence de l'OTAN et le maintien de la présence américaine en Europe sont en effet un facteur essentiel de stabilité sur le continent. Cet attachement à l'OTAN s'explique par plusieurs raisons, dont la plus importante est liée à la question de l'équilibre des puissances en Europe. Il faut ajouter que l'OTAN dispose d'une capacité militaire crédible et qu'aucune autre organisation n'a proposé de réponse alternative aux besoins de sécurité de l'Europe centrale.

Pour la Pologne, l'OSCE ne peut pas être une organisation concurrente de l'OTAN dans le domaine de la sécurité; elle peut être seulement un complément politique à l'égard de l'OTAN et de l'UE.

## 8. CONCLUSION

La position géostratégique de la Pologne a fait que, dans son histoire plus que millénaire, rares étaient les périodes de paix de longue durée. Le fait que ses adversaires étaient de puissants voisins, alors que la Pologne résistait aux agressions, a causé lors de chaque conflit armé un grand nombre de victimes et a entraîné la destruction du pays. La Seconde Guerre mondiale a eu des conséquences particulièrement sanglantes pour la Pologne.

Après le changement de système politique, la menace de guerre nucléaire a disparu. En revanche, on aperçoit des menaces dans les domaines politiques, militaires et économiques. Ce sont des menaces que la Pologne ne peut pas vaincre seule. Pour ces raisons, elle ne peut attendre passivement l'évolution des événements. Une de ses devises est "*nic o nas bez nas*", ce qui signifie "*Rien de se qui nous concerne ne saurait être décidé sans nous*".

C'est pourquoi la Pologne prend des mesures en vue non seulement d'assurer sa propre sécurité, mais aussi de l'influer sur la consolidation de la sécurité régionale et internationale.

Aujourd'hui, presque tous les pays de l'ancien pacte de Varsovie, et les pays nouveaux de l'ancienne URSS, veulent élargir la structure de l'OTAN. Cette situation est très curieuse, mais elle signifie que tous les pays, y compris la Pologne, craignent à nouveau la domination de la Russie.

Mais la base pour construire la démocratie en Pologne, sans aucune menace ni dans le domaine politique, ni dans le domaine militaire, et ni dans le domaine économique, est la garantie de sécurité de l'OTAN. C'est pourquoi la stratégie polonaise est de devenir membre de l'OTAN, pour assurer la sécurité, l'indépendance et la souveraineté du pays.

Pour les Polonais, la fin de la guerre froide représente une chance unique de voir se réaliser l'unité européenne et, pour leur propre pays, celle de rattraper son retard économique, politique et social par rapport à l'Occident. Cet objectif ne saurait être atteint sans garanties de paix, de stabilité et de sécurité.